

Direction générale adjointe  
en charge de la Solidarité

Direction Enfance Famille Jeunesse  
Service Prévention et Autonomie des  
Jeunes

Tél : 03.59.73.80.21  
Chrono : DDEF-201800157  
Dossier suivi par : Aurélie RABOUILLE

**Groupement Carrefour Prévention Spécialisée**  
**Monsieur Bruno DEVREESE**

Président de Carrefour Prévention Spécialisée

8 rue du bas jardin  
59000 LILLE

Lille, le **15 MAI 2018**

Monsieur le Président,

Suite à la rencontre en date du 26 avril 2018 relative à l'évolution de la prévention spécialisée sur le territoire de la Métropole Lille et dans le cadre de la délibération prévention jeunesse du 22 mai 2017, les orientations départementales suivantes vous ont été rappelées :

- L'évolution de la politique de prévention jeunesse a pour objectif de refixer les objectifs prioritaires des clubs de prévention au travers d'un nouveau cadre de référence et de **recentrer les moyens de la prévention jeunesse sur la classe d'âge des adolescents de 11-18 ans.**

- Les thématiques prioritaires du Département sont la lutte contre le décrochage scolaire et les phénomènes de radicalisation. A ce titre, l'intervention des postes d'Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSES) est préservée et renforcée. Sur 30 postes ALSES existants, 12 postes ont déjà fait l'objet d'un redéploiement, l'objectif étant d'atteindre, au total, une cinquantaine de postes ALSES à l'horizon 2020.

- Le Département recentre son intervention en faveur des quartiers situés en géographie prioritaire de la politique de la ville (QPV). **Ainsi, les quartiers hors QPV ne feront plus l'objet du financement départemental.**

- Pour réaliser ces objectifs et offrir davantage de visibilité aux associations, le Département souhaite négocier dès à présent, par territoire, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Ainsi, il est demandé aux clubs **d'étudier les possibilités de mutualisations et de regroupement entre structures afin d'aboutir à une structure gestionnaire de la prévention spécialisée par territoire.**

- Enfin, dans un objectif d'équité entre chaque structure, un travail a été réalisé sur la rationalisation de la taille des équipes encadrantes et administratives. Au regard de l'étude menée sur la moyenne départementale des taux d'encadrement, un ratio d'un ETP Encadrant et un ETP Administratif pour 6 ETP Educatifs est appliqué à l'ensemble des clubs de prévention spécialisée.

De plus, il est important de souligner que la négociation d'un CPOM global sur 3 ans devra permettre d'offrir une palette de réponses diversifiées aux jeunes (prévention, offre en matière de formation, de logement, d'insertion) en développant notamment un axe particulier en faveur des jeunes bénéficiaires du RSA.

Les discussions engagées ont conduit à pouvoir identifier dans le cadre d'un CPOM les activités des quatre clubs : prévention spécialisée, actions spécifiques (lutte contre la prostitution des mineures, dispositif de formation, ateliers d'insertion, accueil de jour).

Ces actions globales recouvrent un budget total de 5 933 255,50 € dont la prévention spécialisée qui représente un budget de 4 393 671 € pour l'ensemble des 4 clubs.

Aussi, malgré un contexte budgétaire contraint et dans un objectif de diversification des activités pour les jeunes, il est également proposé de développer des actions qui peuvent faire l'objet d'un soutien financier dans le cadre de l'appel à projet du Plan Départemental d'Insertion fin 2018.

Plus précisément, concernant le groupement Carrefour, à l'horizon 2020, les objectifs d'action et les dotations devront correspondre à moins 15% pour l'ensemble des actions financées.

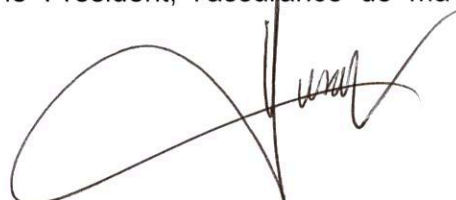
Ces actions globales représentant un budget actuellement de 5 933 255,50 €, le financement 2020 représentera donc un montant de 5 043 267 €.

Ce CPOM sur trois ans doit permettre de rythmer les efforts à effectuer. Cette période doit favoriser également le développement d'un outil de repérage et d'accompagnement des jeunes et de nouveaux outils d'insertion pour les jeunes allocataires du RSA, public prioritaire du Département.

Le groupement, de par la diversification de son offre, doit ainsi pouvoir mobiliser de nouveaux dispositifs et rechercher avec le soutien du Département des cofinancements pour mettre en œuvre de nouvelles réponses d'accompagnement du public jeune.

Comme convenu lors de notre rencontre, je vous remercie de bien vouloir me faire part, pour le 23 mai 2018, de vos propositions de réorganisations de la prévention spécialisée au sein du projet Carrefour, en tenant compte de l'enveloppe financière allouée et des orientations départementales présentées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



**Yves DUSART**

**Vice-président Enfance, Famille, Jeunesse**